

La fête à Voisins et la fête à Souilly

C'est le 20 août 1845 que les jeunes de Voisins décidèrent de se réunir en une société dont les membres devaient se porter respect en toutes circonstances, aider à se défendre contre toutes attaques, essayer d'éviter les rixes avec les étrangers (les jeunes des communes voisines) et faire de la fête un jour de fraternité entre les jeunes gens de Voisins. Ils devaient remplir leurs fonctions avec honneur et fidélité, les manquements étant sanctionnés par des amendes allant de 1 à 3 francs soit l'équivalent de un à trois jours de salaire. En cas de faute grave cela pouvait aller jusqu'à l'exclusion. Pour devenir membre il fallait habiter Voisins, convenir à la société, payer un droit d'entrée de 3 francs et une cotisation annuelle de 5 francs. Pendant 120 ans la jeunesse de Voisins a respecté ces principes consignés dans un registre sous forme de statuts, ouvert en 1845, qu'elle appelait «le livre sacré».

La fête, dont la fondation et les rites sont beaucoup plus anciens, commençait le vendredi soir et se terminait le lundi soir encadrant le dernier dimanche d'août.

J'ai regroupé les deux fêtes de Voisins et de Souilly dans un même récit car il n'y avait pas de différence dans l'organisation sinon une connotation plus laïque à Souilly.

Au mois de mai précédant la fête les jeunes de ces quartiers se réunissaient dans un des cafés de leurs hameaux. Étaient conviés à participer à ces fêtes uniquement les jeunes habitants de ces quartiers, âgés de plus de quinze ans et célibataires.

Ils se réunissaient donc et se choisissaient un bureau: président, secrétaire et trésorier. Ils examinaient ensuite les comptes et invitaient les jeunes filles à participer à la fête, puis par tirage au sort on formait les couples qui présenteraient les brioches.

Le président désignait ensuite la tâche que chacun devait accomplir: Il fallait louer une tente pour le bal (la tente Ferté); trouver un orchestre

(Gilbert Chauffour ou Anita Canziani), commander les brioches chez les boulangers, aller demander aux forains d'être présents lors de la fête, une confiserie (madame veuve Silvi), un stand de tir (monsieur et madame Silvi-Colin), une loterie et un manège le plus souvent de chevaux de bois, demander à un agriculteur (monsieur Benoît) de prêter un tracteur et un plateau pour la confection du char fleuri; aller trouver monsieur le Curé pour que les brioches soient bénies le dimanche matin à la messe de huit heures.

Le trésorier faisait payer des cotisations aux membres de la société afin de verser une caution pour la tente. Le secrétaire enregistrait les délibérations au fur et à mesure dans un grand livre, le même où le trésorier enregistrait recettes et dépenses. J'ai vu dans ma jeunesse le livre de Voisins, y étaient portés les comptes des fêtes depuis les années 1845. Malheureusement ce livre semble avoir disparu ou du moins plus personne ne se souvient qui peut bien le détenir.

Le programme de la fête comprenait traditionnellement :

Le vendredi, pose des bouchons et brûlot.

Le samedi matin, confection du char fleuri.

Le samedi soir, bal.

Le dimanche matin, distribution des brioches par le char fleuri avec ambiance musicale.

Le dimanche après-midi, bal.

Le dimanche soir, bal.

Le lundi, bal gratuit.

Quelques jours avant la fête, les jeunes allaient cueillir les prunes pour confectionner des tartes. C'étaient de petites prunes de pays, rondes et bleu foncé, gorgées de soleil et par conséquent très sucrées et dont les arbres bordaient les chemins de Voisins aux vignes et de Voisins à la fontaine des vergers.

Les tartes aux prunes étaient vendues pendant toute la durée de la fête chez les aubergistes du lieu.